

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 024-200023513-20230412-2023_14-DE



Centre Intercommunal
d'action sociale



SARLAT PÉRIGORD NOIR

RAPPORT D'ACTIVITE

2022

« On ne peut pas, sous prétexte qu'il est impossible de tout faire en un jour, ne rien faire du tout »

Abbé Pierre

SOMMAIRE

◆	INTRODUCTION	3
◆	PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
◆	ORGANIGRAMME	5
◆	EFFECTIFS et indicateurs de gestion des RESSOURCES HUMAINES	6
◆	BUDGETS 2022—RESULTATS des Exercices 2022—	7 à 9
◆	CONTINUITE DE L'ACTIVITE ET SECURITE SANITAIRE au CIAS	10
◆	ACCUEIL DES PUBICS	11
◆	AIRE DES GENS DU VOYAGE	12-13
◆	INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AIDE SOCIALE	14
◆	ELECTIONS DE DOMICILE -	15 à 17
◆	DISPOSITIF LOGEMENT TEMPORAIRE JEUNE	18
◆	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET AIDES FACULTATIVES	19 à 22
◆	ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS	23 à 29
◆	AGENDA DU CIAS 2022	30-31
◆	RESIDENCE DU PLANTIER	32 à 37
◆	CONCLUSION	38-39

« La plus grande gloire n'est pas de ne jamais tomber mais de se relever à chaque chute » Confucius

INTRODUCTION

Le rapport d'activité 2021 faisait état de l'impact de la crise sanitaire. Elle avait modifié les façons d'accueillir les usagers et la convivialité. Il avait fallu mobiliser d'autres ressources pour que la qualité d'accueil puisse se transformer et se maintenir. Et ainsi, un temps affaibli par cette période, le CIAS SPN sortait renforcé par ce contexte. 2021 annonçait un début de renouvellement des effectifs par un premier départ en retraite. 2022 ne s'est pas inscrit exactement dans cette continuité prévisible.

Les ressources humaines du CIAS ont été bousculées par des arrêts maladie longs (plus de 6 mois), le départ d'un professionnel expérimenté (rupture conventionnelle), un impact Covid et différentes absences pour raisons de santé ainsi qu'un arrêt pour cause de maternité. Ce contexte a affecté tous les secteurs du CIAS. Il a requis des ajustements de pratiques et des recrutements contractuels. L'équipe de professionnels de l'établissement évolue aussi avec un impact de la maladie comme jusque là elle n'en avait pas subi. C'est avec un effectif amoindri que l'établissement fait face à l'accroissement de la demande en 2022.

La réactivité aux demandes des usagers en a pâti car nous avons noté un allongement inhabituel de nos délais de réponse, une impossibilité de réamorcer les activités de prévention interrompues par la crise sanitaire. Les chantiers de maintenance et d'entretien ont aussi été différés et si la continuité de service a bien été maintenue c'est avec l'énergie de toute une équipe .

Le CIAS a progressivement renforcé ses liens partenariaux tant par des travaux de réflexion conduit sous son égide (l'aide à domicile, l'aide alimentaire...) que par une expérimentation tripartenaire (la conciergerie solidaire) ou encore par la mise à disposition de locaux de réception de public pour nos partenaires. La CAF vient s'installer dans nos locaux à compter du mois de janvier 2023 et le CIAS peut donc désormais se définir comme un pôle de cohésion sociale où le public peut rencontrer de nombreux acteurs des politiques sociales conduites sur le territoire communautaire. Gain de temps, coordination, et synergie au service des usagers sont sans doute les maîtres mots de ce développement conduit patiemment mais résolument depuis de nombreuses années.

Ce rapport fait aussi une large part aux actions conduites en faveur des seniors de notre territoire. Partenariale et disposant de diverses ressources (livraison de repas à domicile, résidence autonomie, ateliers partenariaux de lutte contre la perte d'autonomie, CIAS Tour pour l'information des habitants...) la politique du service aux seniors développée par le CIAS démontre ici tout son dynamisme.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé en janvier 2010.

Il est une personnalité morale de droit public, il dispose d'un Conseil d'Administration - où chaque commune est représentée - présente un budget autonome et dispose d'un tableau des effectifs distinct de celui de la Communauté de communes.

Démographie

Superficie	228,20 km ²
Densité	73 hab./km ²

COMMUNES Chiffres INSEE Parution au 29/12/2022	Population légale
Beynac et Cazenac	555
Marcillac-Saint-Quentin	838
Marquay	591
Proissans	1 076
La Roque-Gageac	432
Saint-André-Allas	883
Sainte-Nathalène	641
Saint-Vincent-de-Cosse	379
Saint-Vincent-le-Paluel	304
Sarlat-la-Canéda	9 192
Tamniès	401
Vézac	526
Vitrac	846
TOTAL	16 664

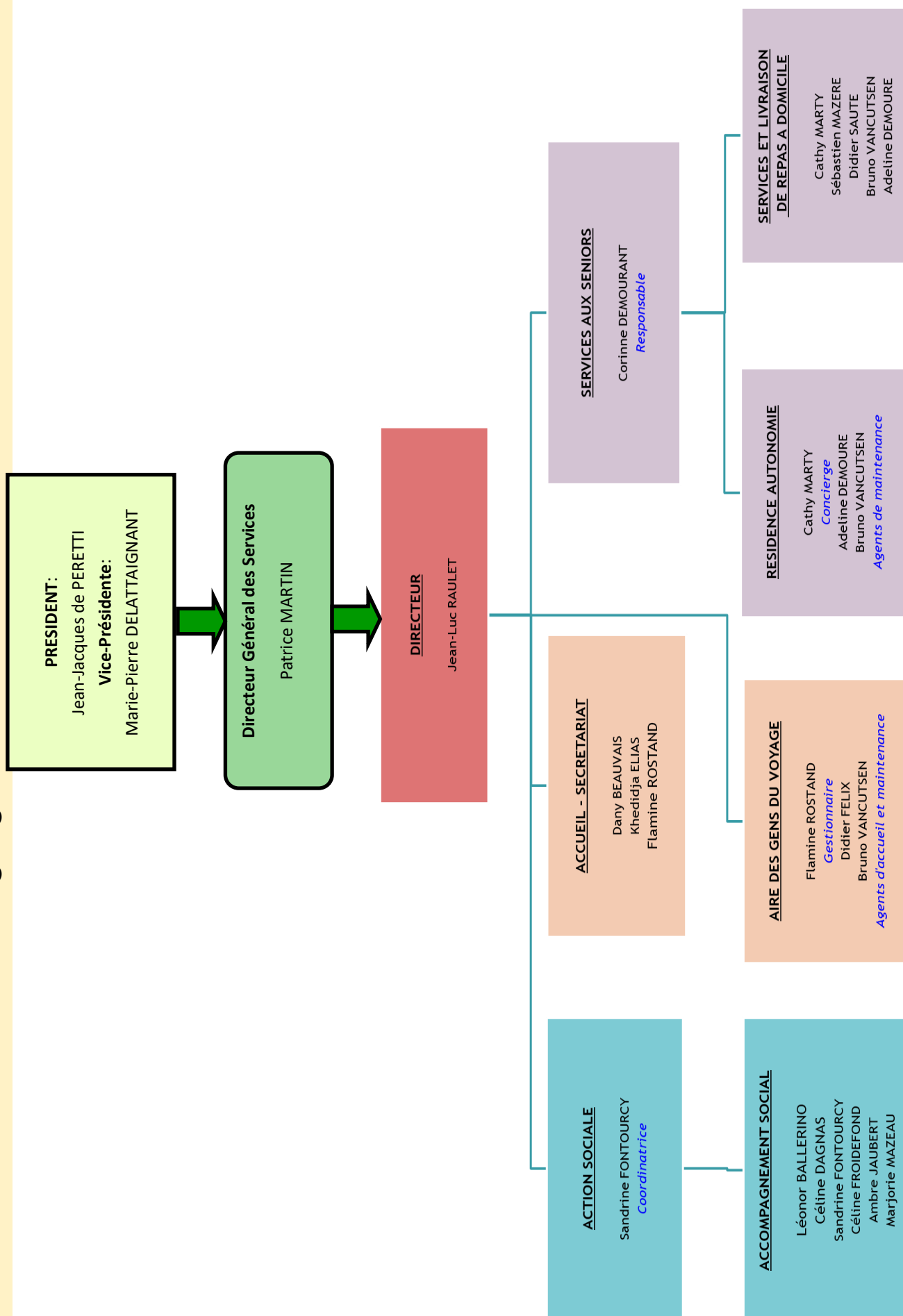
Président : Jean-Jacques de PERETTI

Vice-Présidente : Marie-Pierre DELATTAIGNANT

Membres élus		Membres nommés	
Noms	Communes	Noms	Représentations
Marie-Pierre DELATTAIGNANT	Sarlat-la-Canéda	Reine CHABRIER	Association de Retraités
Carine AUDIT	Saint André d'Allas	Frédéric DA SILVA	Association Itinérance
Marlies CABANEL	Sarlat-la-Canéda	Philippe GALODE	Vitrac
Sylvie DELBARY	Vézac	Solange LAMOTHE	Saint-André-Allas
Monica DUBOST	Sainte Nathalène	Christine LASCOMBE	Marcillac-Saint-Quentin
Maryline FLAQUIERE	Sarlat-la-Canéda	Jean-Philippe LAVAL	Association Croix Marine
Brigitte JALES	Vitrac	Isabelle LOVISA	Sainte-Nathalène
Serge PARRE	Beynac et Cazenac	Claudine MULLER	Sarlat-la-Canéda
Claudine PRADAT	Proissans	Marie SALLES	La-Roque-Gageac
Etienne ROUQUIE	Saint Vincent le Paluel	Colette SOUMEYROU	Marquay
Patrick SALINIE	Saint-André d'Allas	Roland THEIL	UDAF

Jean-Marie CHAUMEL administrateur du CIAS, a été remplacé par Etienne ROUQUIE à partir du Conseil d'Administration du 20 octobre 2022

Organigramme du CIAS au 31/12/2022



Indicateurs de gestion des ressources humaines

Chiffres :

194 bulletins de salaire ont été établis sur l'année 2022.

Effectif au 31/12/22 : 16 agents dont :

- 14 titulaires:
 - * 64% de femmes et 36% d'hommes répartis selon les catégories suivantes :
 - * catégorie A : 21 %
 - * catégorie B : 14 %
 - * catégorie C : 65 %
- 2 Contractuels : 2 femmes

Déroulement de carrière :

- 4 avancements d'échelon,
- 2 avancements de grade

Formation :

31,5 journées de formation (11 agents concernés) dont :

- 20.5 jours CNFPT pour 8 agents et 11 autres centres de formation pour 5 agents
- 5 journées au titre du CPF (1 agent)
- 11 jours de professionnalisation (7 agents),
- 15 journées de formation d'intégration (3 agents)
- 0,5 journées de préparation examens et/ou concours (1 agent)

Absentéisme pour maladie :

703 jours de maladie touchant 10 agents dont :

- 180 jours grave maladie (1 agent)
- Maternité - paternité : 1 agent concerné et 112 jours d'arrêt
- Temps partiel thérapeutique à 50% suite maladie : 5 mois touchant 1 agent
- Temps partiel thérapeutique à 50% suite accident du travail : 2 mois touchant 1 agent

COVID : 37 jours d'arrêt concernant 7 agents

Budget Principal 2022

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES		Prévu	Réalisé
13	Subventions d'investissement	111 845,00	111 845,00
16	Emprunts et dettes	15 750,00	15 736,27
204	Subventions d'équipement versées	28 500,00	
21	Immobilisations corporelles	215 555,00	192 198,90
TOTAL		371 650,00	319 780,17

INVESTISSEMENT RECETTES		Prévu	Réalisé
001	Résultat antérieur reporté	107 472,15	107 472,15
040	Opération ordre transfert	39 380,00	39 372,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 866,30	71 255,05
138	Autres subvention d'investissement	111 845,00	111 845,00
16	Emprunts et dettes	15 000,00	
TOTAL		371 650,00	329 944,30

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Prévu	Réalisé
002	Déficit antérieur reporté		
011	Charges à caractère général	470 598,00	518 617,58
012	Charges de personnel	740 468,00	716 675,65
022	Dépenses imprévues	7 000,00	
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations ordre transfert	39 380,00	39 372,10
65	Autres charges de gestion	151 674,00	155 490,77
66	Charges Financières	1 180,00	1 176,65
67	Charges exceptionnelles	25 500,00	25 500,00
TOTAL		1 435 800,00	1 456 832,75
FONCTIONNEMENT RECETTES		Prévu	Réalisé
002	Résultat reporté	86 748,95	86 748,95
013	Atténuations de charges	9 000,00	1 300,05
70	Redevances	365 500,00	393 434,41
74	Dotations, subventions	974 500,00	983 767,95
75	Autres produits de gestion	51,05	1,31
77	Produits exceptionnels		16 710,99
TOTAL		1 435 800,00	1 481 963,66

Budget Annexe - Résidence Autonomie 2022

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES		Prévu	Réalisé
001	Résultat antérieur reporté	9 157,54	9 157,54
16	Emprunts et dettes	23 200,00	20 627,12
21	Immobilisations corporelles	53 162,46	19 557,98
TOTAL		85 520,00	49 342,64

INVESTISSEMENT RECETTES		Prévu	Réalisé
040	Opération ordre transfert	19 420,00	19 412,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	
10222	Fonds de compensation TVA		5 353,50
13	Subventions d'investissement	30 100,00	17 013,86
138	Autres subventions d'investissement	28 500,00	
16	Emprunts et dettes		565,23
TOTAL		85 520,00	42 344,59

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Prévu	Réalisé
002	Déficit antérieur reporté	3 171,03	3 171,03
011	Charges à caractère général	44 230,00	44 220,19
012	Charges de personnel	35 000,00	33 137,37
042	Opérations ordre transfert	19 420,00	19 412,00
66	Charges Financières	5 678,97	5 506,18
TOTAL		107 500,00	105 446,77

FONCTIONNEMENT RECETTES		Prévu	Réalisé
002	Résultat reporté		
70	Redevances	25 000,00	28 847,98
74	Dotations, subventions	7 000,00	6 797,56
75	Autres produits de gestion	50 000,00	52 260,04
77	Produits exceptionnels	25 500,00	26 128,72
TOTAL		107 500,00	114 034,30

Budget Principal CIAS

RESULTATS 2022

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat de l'exercice	Fonctionnement	1 456 832,75	1 395 214,71	- 61 618,04
	Investissement	319 780,17	222 472,15	- 97 308,02
		+	+	+
Reports exercice N-1	Fonctionnement OO2	-	86 748,95	86 748,95
	Investissement OO1		107 472,15	107 472,15
		=	=	=
Résultat cumulé	Fonctionnement	1 456 832,75	1 481 963,66	25 130,91
	Investissement	319 780,17	329 944,30	10 164,13
	TOTAL CUMULE	1 776 612,92	1 811 907,96	35 295,04
		+	+	+
R.A.R.	Investissement	-	23 232,17	23 232,17
		=	=	=
RESULTAT NET	TOTAL	1 776 612,92	1 835 140,13	58 527,21

Budget Annexe - Résidence Autonomie

RESULTATS 2022

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat de l'exercice	Fonctionnement	102 275,74	114 034,30	11 758,56
	Investissement	40 185,10	42 344,59	2 159,49
		+	+	+
Reports exercice N -1	Fonctionnement OO2	3 171,03	-	-3 171,03
	Investissement OO1	9 157,54		-9 157,54
		=	=	=
Résultat cumulé	Fonctionnement	105 446,77	114 034,30	8 587,53
	Investissement	49 342,64	42 344,59	-6 998,05
	TOTAL CUMULE	154 789,41	156 378,89	1 589,48
		+	+	+
R.A.R.	Investissement	-	18 406,71	18 406,71
		=	=	=
RESULTAT NET	TOTAL	154 789,41	174 785,60	19 996,19

Focus sur la continuité de l'activité du CIAS en cas d'absence des agents

L'Aire des gens du Voyage :

Si l'agent d'accueil et d'intervention technique est absent,

- * Maintien de l'ouverture du site et de l'ensemble des processus de gestion et d'administration y afférent.
- * Passage hebdomadaire d'un agent d'accueil du CIAS pour enregistrer les présences
- * Interventions techniques possibles avec en fonction des besoins par des prestations externes au CIAS.

La Résidence Autonomie :

Si l'animatrice, concierge, et agent d'entretien des communs intérieurs est absente,

- * Les animations internes sont suspendues et les animations effectuées par les prestataires extérieurs sont maintenues
- * L'entretien des espaces communs intérieurs est assuré au minimum 2 fois par semaine par l'agent s'occupant de l'entretien des espaces communs extérieurs
- * Les missions conciergerie sont suspendues, mais le CIAS reste en éveil et disponible pour toute demande.

Si le factotum est absent,

- * Maintenances techniques suspendues, mais en fonction des besoins possibilité d'intervention par ENGIE Cofely (contrat astreinte sur électricité, plomberie, chauffage et VMC) ou par la conciergerie d'ici
- * Entretien espaces verts et commun maintenu (en mode allégé) 2 fois par semaine par l'agent en renfort sur ce poste là
- * Gestion des poubelles, assurée par les agents présents sur le site.

Le factotum, (dont le poste est réparti sur l'ADGV et la RA), a été absent pendant plus de 6 mois consécutifs. Les organisations quotidiennes en ont lourdement été altérées. Certaines missions n'ont pas pu être effectuées mais dans l'ensemble **le bon fonctionnement des sites a été maintenu grâce à la polyvalence des agents intervenants et présents.**

Livraison de repas à domicile et accompagnement social de la clientèle

L'effectif des travailleurs sociaux du CIAS a subi de nombreuses absences pour maladie . Cette situation, face à une augmentation des demandes d'accompagnement a nécessité des réajustements . Ainsi, aucun usager, bénéficiaire de la livraison des repas n'a été visité par un travailleur social. Ce manque d'accompagnement a pénalisé ce public pour qui la mise en place de services adaptés est souvent nécessaire.

La petite taille de l'équipe de cette institution nécessite une polyvalence forte et un engagement constant de chacun des professionnels pour faire face aux difficultés de fonctionnement que génèrent les absences multiples.

Perspectives 2023 : Dès lors que les effectifs seront au complet, la reprise des actions collectives (ateliers cuisine, diététique, collecte de mémoire et économie d'énergie), des visites à domicile pour tous les usagers bénéficiaires du portage des repas, le renforcement des accompagnements aux démarches dématérialisées, seront remises en plein fonctionnement.

Accueil des publics

Accueil du public	2020	2021	2022
	14 128	15 973	16 994
Accueil physique	6 212	6 862	5 885
Accueil téléphonique	7 916	9 111	11 109

	2020	2021	2022
Utilisation du téléphone	103	93	121
Utilisation de l'ordinateur	283	258	275

<u>Dossiers instruits à l'accueil</u>	2021	2022
Carte Solidaire	22	22
Courriers élection de domicile	1508	1379
Téléphone public/ internet	351	396
Aire des gens du voyage	68	65
Cartes de Résidents	14	3

La croissance des prises en charge téléphoniques devient une constante annuelle. La fréquentation physique décroît fortement par rapport à l'année précédente; venir au CIAS est désormais lié aux entretiens d'accompagnement social ou d'instruction de dossiers.

L'accélération de la dématérialisation des démarches et la mise en place de plateformes automatisées, contraignent notre public à modifier ses habitudes. Il met en place d'autres stratégies d'accompagnement en évitant les contacts physiques. Ainsi, malgré la levée des risques de contamination, beaucoup de personnes ne se déplacent plus, ou presque plus. Cela a un impact sur les demandes par emails auprès des professionnels et les entretiens téléphoniques.

Ces nouvelles façons de faire émanent des usagers mais aussi des professionnels. Cela demande une disponibilité et une réponse rapide qui viennent alourdir la charge de travail des agents, dont les plannings sont déjà saturés. Si ces pratiques perdurent il faudra vraisemblablement réviser nos pratiques professionnelles afin de pouvoir traiter plus efficacement ces demandes. Il faut également prendre en compte que ces nouvelles façons de faire, entraînent pour certains usagers des complications insurmontables et incompréhensibles qui font que ce public s'inscrit dans une situation de non recours. Des stratégies nouvelles d'accompagnement sont d'ores et déjà réfléchies et expérimentées par l'équipe du CIAS notamment avec ce qu'il serait possible de nommer un écrivain public numérique.

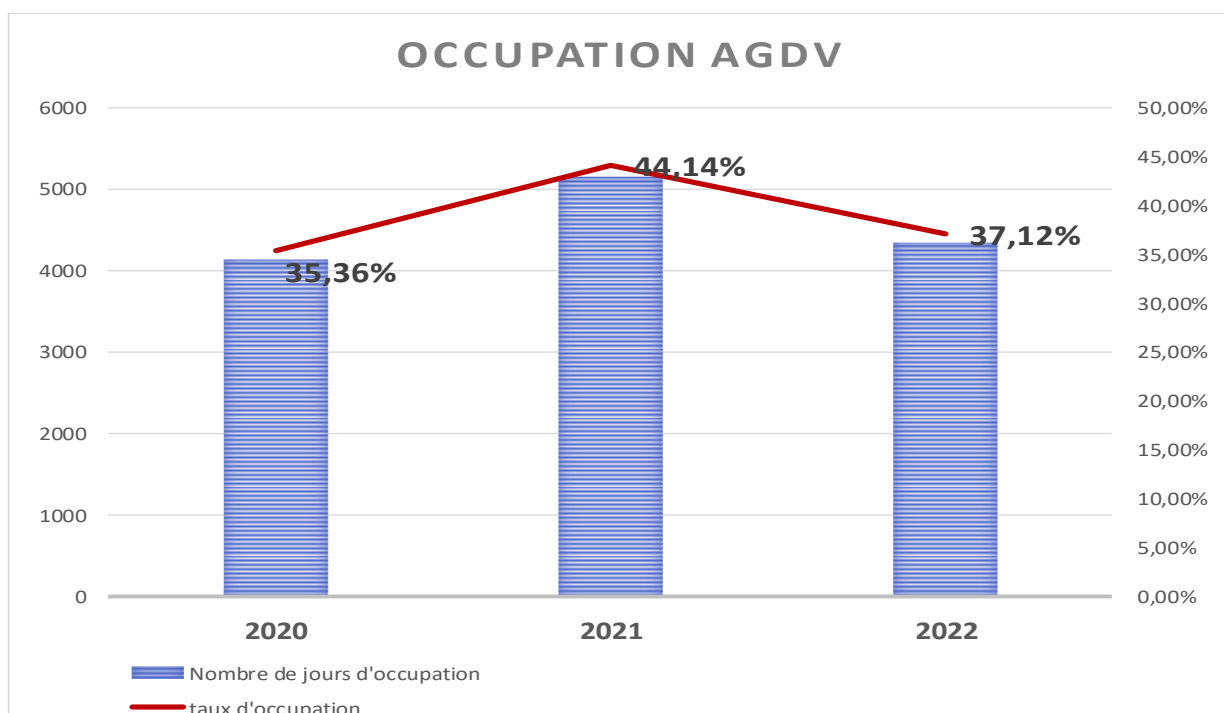
Aire des Gens du Voyage

L'aire des gens du voyage de Rivaux est constituée de 16 emplacements correspondant à 32 places de caravanes.

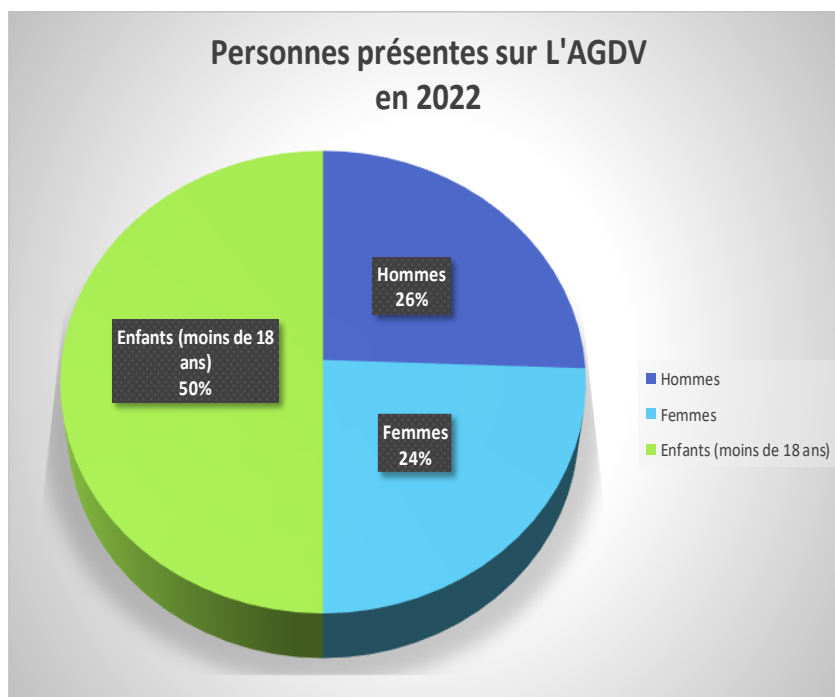
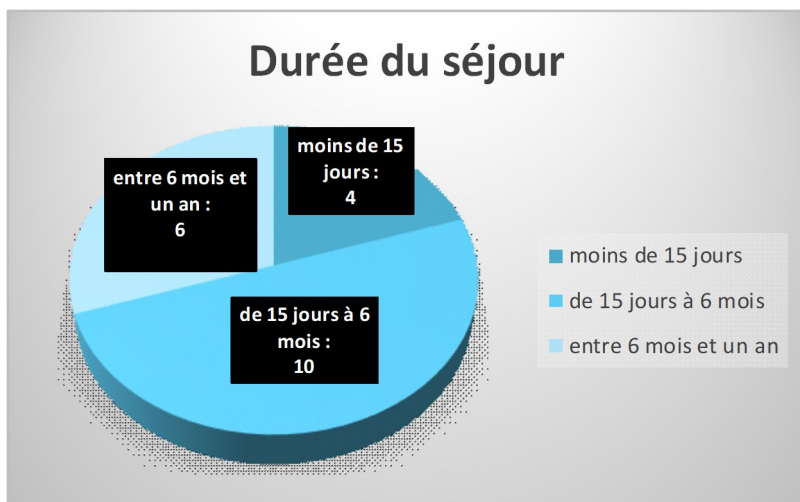
La fréquentation s'infléchit quelque peu, ce qui diminue les subventions rattachées. Les durées de séjours sont majoritairement comprises entre 3 et 6 mois. Un renforcement de l'effectif qui séjourne plus de 6 mois est observable. Ce sont pour d'un près d'un tiers des résidents-voyageurs. Il est à noter qu'un même noyau familial qui occupe ce site sans laisser beaucoup de place pour de nouveaux arrivants.

Les recettes fournies par ces usagers restent faibles sans que le CIAS ait pu trouver une solution valide. Les résidents du site ont décidé dans leur majorité de ne pas s'acquitter des droits relatifs à leur séjour. Des titres de recettes sont donc systématiquement émis auprès de Trésor Public.

Aire des gens du voyage	2020	2021	2022
Nombre de jours d'occupation	4 130	5 156	4 336
Taux d'occupation (%)	35,36 %	44,14 %	37,12 %
Recettes des droits d'occupation	3 400,00 €	1 724,00 €	1 570,00 €
Consommation d'eau (m ³)	738	1 854	2 009
Consommation d'électricité (kw/h)	101 960	135 490	158 411
Dépenses de travaux d'entretien	9 254,66 €	73 162,00 €	7 630,15 €
Subvention : C. Départementale + CAF	25 432,32 €	41 309,50 €	68 129,59 €



Aire des Gens du Voyage



Les tensions sur ce site sont importantes. L'entretien, est rendu difficile par un public installé, habitué, s'appropriant les installations comme le personnel et dépassant souvent les limites du respect des personnes, et et des biens.

Nous devons déplorer en 2022 un long arrêt maladie de l'agent d'accueil et de maintenance, clairement épuisé par les relations inciviles et brutales. Ce poste de travail isolé sera pourvu à nouveau en 2023 dans des conditions de travail nécessairement modifiée et notamment avec un travail en binôme.

Depuis le mois de novembre l'entretien du site pour les gros travaux d'espace vert a été confié à la Main forte, association d'insertion du sarladais.

« Celui qui accepte le mal sans lutter contre lui coopère avec lui. » **Martin Luther King**

Instruction des dossiers d'aide sociale légale

PRINCIPES GENERAUX

Les CIAS ont l'obligation d'instruire les demandes d'aide sociale et de les transmettre aux institutions concernées comme le Conseil Départemental (Art 137 du code de la famille et de l'aide sociale).

Les attributions obligatoires (art L264-1 à L 2649 et D264-1 CASF) :

- procédure de domiciliation, L123-5 et L131-1 CASF ,
- instruction des demandes d'aide sociale légale, aide médicale de l'état, CMU,
- lutte contre les exclusions.

Le CIAS constitue et tient à jour un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale légale ou facultative résidant sur le territoire de la communauté de communes. Les informations nominatives contenues dans ce fichier sont protégées par le secret professionnel (L261-4 CASF).

Dossiers d'aide sociale instruits par le CIAS	2020	2021	2022
APA—Maintien à domicile	72	105	45
EHPAD	40	42	31
Hébergement - Foyer	15	20	16
Aide ménagère invalidité	7	11	4
S.A.V.S. (Service à la vie Sociale)	29	23	19
ASPA (allocation de Solidarité pour personnes âgées), retraite—reversion	2	20	10
Dossiers MDPH	34	15	12
	209	241	137

La baisse des dossiers d'aide sociale légale est cette année, particulière. La prudence est requise pour interpréter ces données. Un contexte interne au CIAS peut être un élément explicatif mais l'amélioration de l'accessibilité des services départementaux et la modernisation des supports pour réaliser les demandes sont sans doute aussi des éléments qui permettent de comprendre la chute de cette activité. Une analyse de résultats sur 2 ou 3 années confirmera ou non cette tendance pour ajuster le cas échéant nos stratégies.

La baisse du nombre de dossiers APA pourrait être en lien direct avec le manque ponctuel de travailleurs sociaux suite à plusieurs longs arrêts maladie. Bien que le CIAS ait fait appel à des contractuels de remplacement, les missions de prise en charge et d'accompagnement ont été soumises à des temps de formations pour les nouveaux travailleurs sociaux recrutés et de fait, certaines interventions auprès des usagers ont été reportées.

Les familles aidantes modifient aussi leurs façons de procéder. Nous évoluons dans une période transitoire entre plusieurs générations et il semblerait que désormais, les familles de nos aînés correspondent à des profils plus habitués aux démarches en ligne. Cela engendre des demandes traitées directement par les familles elles-mêmes. Les travailleurs sociaux, sont ainsi moins sollicités pour ce type de démarche, comme cela pouvait se faire par le public appartenant désormais à la tranche définie comme celle du « grand âge ».

Quelques principes appliqués à cette activité

Règlementairement un CIAS accepte les demandes d'élection de domicile des personnes sans domicile stable qui ont un lien suffisant avec la commune ou le groupement de communes.

Le lien est caractérisé ainsi : les personnes qui sont installées sur son territoire ou qui ont l'intention de s'installer sur la commune dans des conditions qui ne sont pas purement occasionnelles et qui présentent un minimum de stabilité: l'exercice d'une activité professionnelle ; le bénéfice d'une action d'insertion sur le territoire de cette commune ; l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant qui y est scolarisé ; la présence de liens familiaux dans la commune (famille qui y a vécu ou y vit toujours), des liens amicaux ; l'hébergement chez une personne demeurant dans la commune.

La délivrance d'une attestation de domiciliation permet l'ouverture de droits et prestations: délivrance d'un titre national d'identité, inscription sur les listes électorales, demandes d'une aide juridique, exercice des droits civils, ouverture de droits aux prestations sociales légales, conventionnelles et réglementaires, (prestations CAF, MSA, affiliation S.S. prestations familiales, RSA, AAH, prime de retour à l'emploi, ASSEDIC etc...Les prestations de l'assurance vieillesse, soit les pensions de retraite et minimum vieillesse.

Toute demande d'élection de domicile est suivie d'un entretien avec l'intéressé où il recevra, dans la mesure du possible, une information orale et écrite sur ses droits et obligations en la matière. L'entretien est l'occasion d'identifier les droits auxquels la personne pourrait avoir accès, de l'orienter dans ses démarches, voire d'engager une démarche d'insertion.

La domiciliation est formalisée par la délivrance d'une attestation CERFA, fixé par l'arrêté du 1^{er} février 2008.

Une élection de domicile est valide pendant 1 an maximum. Elle est renouvelable à la demande de l'intéressé et peut prendre fin à sa demande mais aussi lorsqu'il ne s'est pas présenté au CIAS pendant plus de 3 mois consécutifs et enfin lorsqu'il acquiert un logement stable.

Le refus et la résiliation de la domiciliation sont notifiés par écrit à l'intéressé.

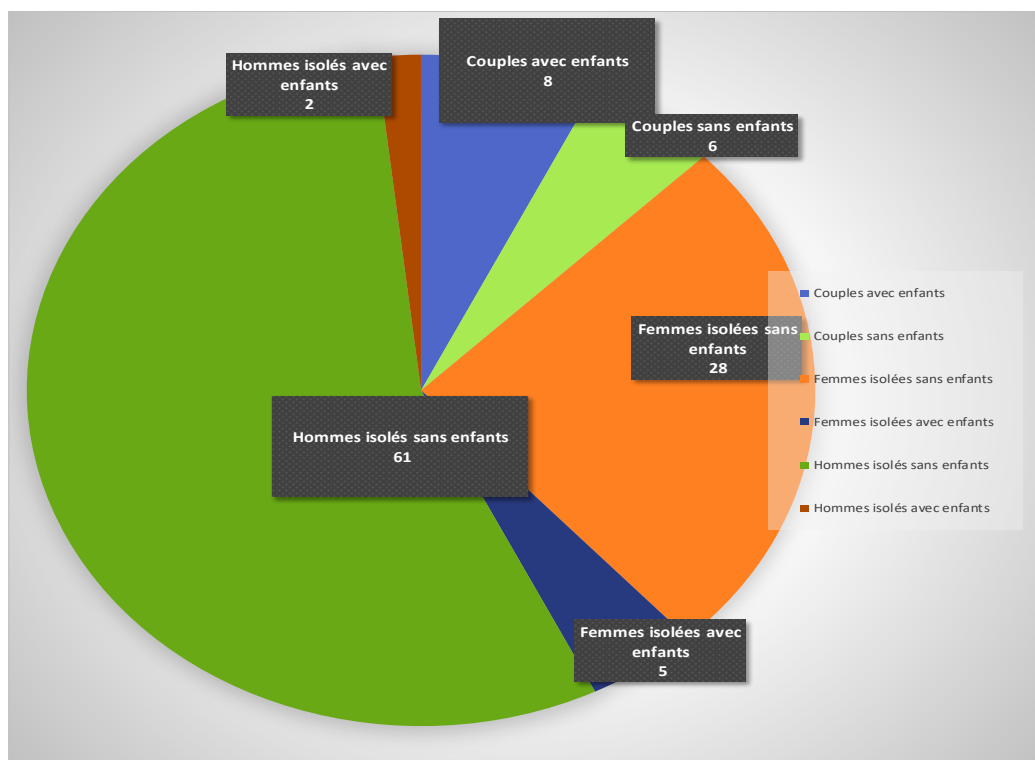
Le courrier sera mis à disposition au guichet du CIAS; Les arrivées et retraits du courrier sont enregistrés et sont remis en main propre à la personne qui a fait l'élection de domicile après vérification de son identité.

Sur demande des organismes payeurs de prestations sociales, et des autorités il pourra leur être indiqué si l'intéressé est bien domicilié au CIAS.

Chaque année, un bilan de l'activité de domiciliation est transmis au Préfet mentionnant notamment :Le nombre de domiciliation en cours, le nombre d'élections de domicile reçues dans l'année et le nombre de radiations

Activité de domiciliation		
Année	2021	2022
Nombre d'attestations délivrées :	103	110
Dont nombre de premières demandes :	80	78
Dont nombre de renouvellements :	23	32

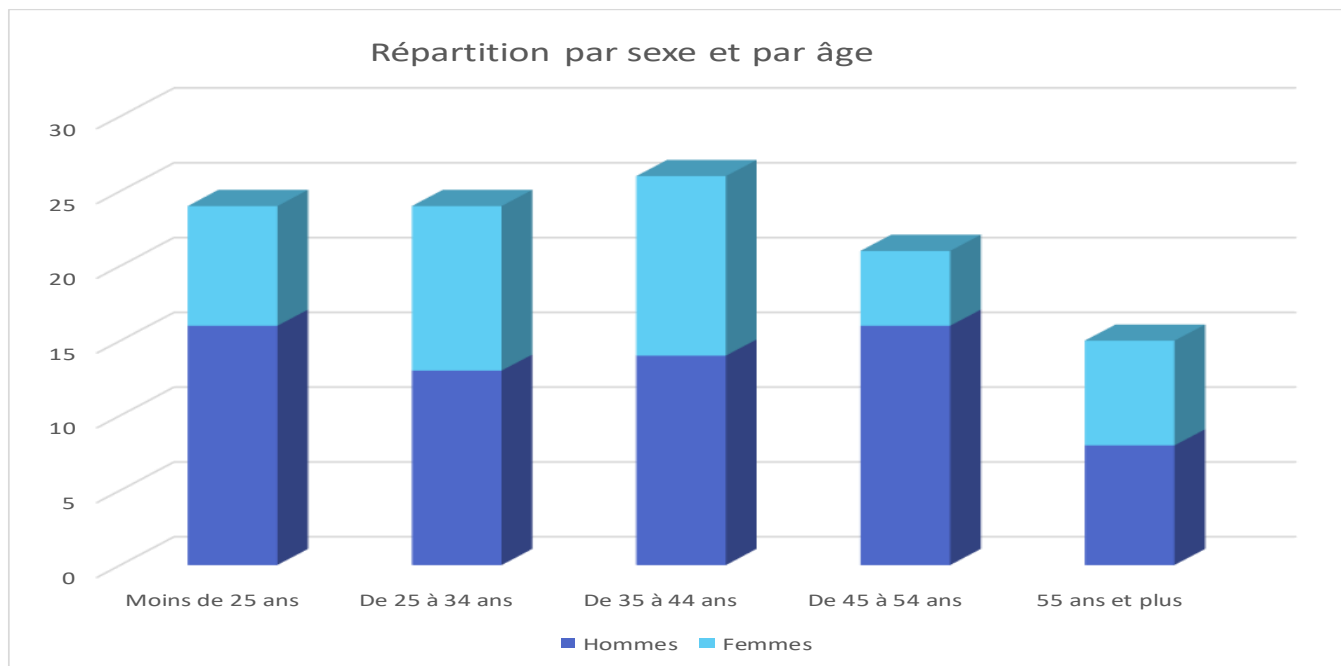
Public domicilié



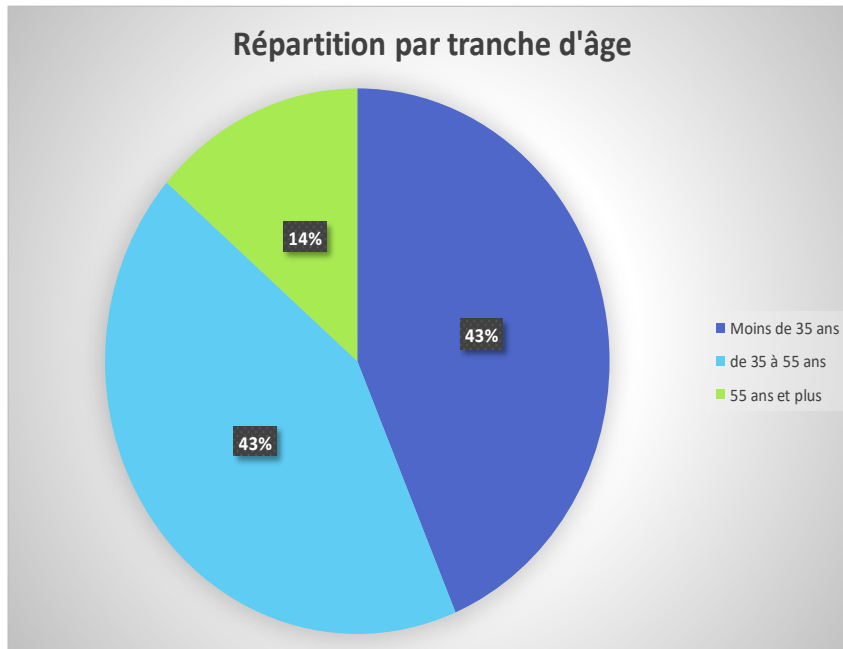
Ressources des personnes en élection de domicile en 2022

Ressources	Sans	Sa-laire	RSA	RSA + Presta-tions familiales	AAH	Assédict	Revenu de stages / formations	Retraite	Non ren-seigné	Total
Nombre de personnes	33	20	31	2	7	14	0	4	3	110

Connaissance public domicilié



Les données sur la domiciliation mettent en évidence le besoin de ce service pour les moins de 35 ans. Les jeunes du territoire se trouvent de plus en plus dans l'incapacité de se loger, ce qui peut engendrer par ailleurs d'autres difficultés notamment celles relatives à l'insertion sociale et professionnelle, avec des risques d'errance et de marginalisation.



Hébergement	Sans	Chez un tiers	Urgence	Gens du voyage	Total
Nombre de personnes	44	50	9	7	110

ALT (Logement temporaire jeunes)

Dispositif ALT : Insertion des jeunes (18-25 ans) par un accompagnement social lié au logement

Ce dispositif permet l'accueil de jeunes (18 -25 ans) en rupture sur le territoire. Cette stabilisation au sein du logement permet un accompagnement pluri partenarial.

Le projet insertion de ces jeunes peut prendre la forme d'un suivi sur l'insertion professionnelle, mais aussi la prise en charge de leur santé, de leur situation administrative (accès aux droits). Ainsi mieux préparer à la vie autonome, les jeunes peuvent accéder aux droits communs (emploi, logement, santé).

Les 2 logements sont situés dans le secteur public et proche du centre de Sarlat : ville centre où se trouve les services (Hôpital, Mission locale, CAF...). La demande est toujours bien présente même si nous n'avons pas mobilisé les logements sur l'année complète. De nombreuses dégradations ont été faites sur 1 logement, nécessitant un temps de travaux avant une nouvelle entrée.

En 2023 le CIAS devrait se doter à nouveau d'un 3eme logement et revenir ainsi dans le périmètre défini dans le cadre du contrat établi avec l'Etat et temporairement aménagé du fait du sous effectif de travailleur social.

	2020	2021	2022
Nombre de logements proposés	3	2	2
Nombre de jeunes hébergés	10	8	7
Nombre de jours d'occupation	895	632	576
Suivi fait avec partenaire	Itinérance/ MLPN	Itinérance/ MLPN/PASS	Itinérance/ MLPN
Orientation en fin d'hébergement	3 retours famille 3 appartements autonomes 1 résidence jeune 3 présents au 31/12/2020	2 retours famille 1 Hébergé 3 en logement autonome 2 présents au 31/12/2020	1 Hébergé sur Périgueux (formation AFPA) 3 logements dans secteur privé dont 1 sur un autre département et 1 suite à un accompagnement Médialoc 1 incarcération 2 présents au 31/12/22

Accompagnement social et aide sociale facultative

PRINCIPES GENERAUX

A la différence de l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative n'a aucun caractère obligatoire et relève de la libre initiative du Conseil d'Administration du CIAS. L'aide sociale facultative présente un caractère subsidiaire, elle intervient en dernier ressort, seulement après que le demandeur ait épuisé toutes les autres possibilités d'aides légales ou extra-légales.

Les aides facultatives peuvent prendre la forme de:

- * **de secours financiers** à hauteur de 200 € par an et par foyer attribués par la Commission Consultative. Cette dernière statuera en fonction des éléments présentés par le travailleur social et du calcul du reste à vivre (RAV). L'objectif est de soutenir les familles du territoire dans la gestion budgétaire du quotidien (accès et maintien dans le logement, accès aux soins, aux transports mais aussi favoriser l'insertion. La commission consultative se réunit tous les 15 jours. Les décisions sont prises par des élues nommées au sein de cette commission.
- * **de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)** d'une valeur unitaire de 8 € utilisable dans les grandes surfaces pour de l'alimentation ou des bouteilles de gaz. Attribution faite par les travailleurs sociaux en fonction d'un barème voté par le CA du CIAS et du calcul du RAV. Ce type d'aide correspond à une situation de besoin immédiat. Actuellement, ces tickets ne peuvent plus être utilisés pour le carburant car il n'y a que des bornes automatiques. Le CIAS est à la recherche d'une solution.
- * **de bons :**
 - ⇒ **Pour l'accès à la culture.** Les familles du territoire peuvent accéder aux spectacles du centre culturel de Sarlat pour une participation de 5 ou 10 euros sur prescription d'un travailleur social. Les familles s'autorisent peu l'accès à la culture. Avec ce dispositif le CIAS va leur permettre de partager des moments familiaux et participer à la vie de la Ville.
 - ⇒ **Pour l'accès aux douches municipales.** Les personnes accompagnées par le CIAS se présentent à l'accueil et peuvent bénéficier d'un bon douche. En accédant aux douches municipales gratuitement les personnes peuvent se présenter à des entretiens d'embauche ou rester en emploi (saisonnier). Ce travail sur l'hygiène, le respect de la dignité est important car il fait partie des besoins vitaux.
 - ⇒ **A l'occasion des fêtes de fin d'année** des bons d'achat en partenariat avec Avenir Sarlat ont été attribués en fonction des ressources afin que les familles ne soient pas stigmatisées et puissent consommer dans les commerces locaux. Le but étant qu'ils puissent s'autoriser à consommer autrement que dans les grandes surfaces. C'est une contribution à la lutte contre l'exclusion économique
- * **de prescriptions :**
 - ⇒ Pour effectuer des réparations sur les véhicules, accès possible au garage. Depuis fin 2022 le CIAS a créé un partenariat avec un garagiste pour l'entretien des véhicules. Sous condition du RAV et de la nature des réparations (changement de pneumatique, vidange..) les familles ont la possibilité de faire réparer un véhicule afin de soutenir leur insertion professionnelle et favoriser leurs démarches. Bien entendu les véhicules et leur conducteur circulent en respectant le code de la route (carte grise à leur nom, assurance en règle, permis de conduire valide)
 - ⇒ Pour accéder aux aides alimentaires de partenaires (Epicerie sociale, Epicerie à la résidence jeunes). Ces documents sont donnés pour que les familles puissent subvenir à leur besoin alimentaire dans l'urgence mais aussi pour mettre en place un travail de rééquilibrage alimentaire.

Accompagnement social

Le CIAS doté du logiciel Millésime Action Sociale a d'abord été utilisé pour l'organisation des plannings ainsi que pour la gestion des dossiers d'aide sociale légale. En 2022 l'utilisation de cet outil a été fortement développée pour

- respecter le RGPD
- favoriser l'accès aux données par les travailleurs sociaux et ainsi faciliter l'accompagnement.
- accentuer la dématérialisation des dossiers.
- faciliter le temps de télétravail du personnel.

Ceci a eu pour conséquence une charge de travail administratif plus importante. En effet, Millésime permet d'accéder rapidement à des données mais pour cela il est important de les renseigner régulièrement et méthodiquement.

De plus, l'équipe du CIAS est reconnue pour sa qualité d'écoute et de disponibilité pour les familles entraînant une demande de RV importante et variée (administratif et informatique pour l'accueil, accompagnement social pour les travailleurs sociaux et suivi dans le cadre du maintien à domicile pour l'équipe gérontologie).

Depuis la période de confinement Covid, de nouvelles pratiques professionnelles et l'éloignement des structures avec le public ont fait évoluer les missions partenariales. En effet, la communication par mail s'est banalisée (temps de traitement plus conséquent). L'accueil de permanenciers des structures intervenant sur le territoire (CAF, SPIP, CARSAT, SAFED...) facilite l'accessibilité du public aux différents services qu'ils proposent et favorise le travail de partenariat.

Aides facultatives

L'Aide facultative d'urgence

CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (CAP°)	2020	2021	2022
Nombre de personnes	343	326	319
Coût (en €)	45 624 €	48 776 €	46 784 €
	133,01 €/foyer	149,62 €/foyer	146.65 €/foyer

L'Aide facultative de fin d'année

CHEQUES CADEAUX	2020	2021	2022	2022	TOTAL 2022
	Bons d'achats CIAS	Bons d'achats CIAS	Chèques Avenir Sarlat (AVS)	CAP CIAS	
Nombre de personnes	384	334	358	358	358
Coût total	21 555 €	19 380 €	12 310 €	17 576 €	29 886€
Moyenne /foyer	56,13 €/foyer	58,02 €	34 €	49 €	83€

Nature des ressources des foyers attributaires de l'aide de fin d'année

POLE EMPLOI	RSA	RETRAITE	SALAIRE	Indemnités journalières	CAF	AAH	Sans ressource
38	87	91	32	17	6	70	17

En 2022, le CIAS a attribué des chèques cadeaux, valables jusqu'à fin janvier, en partenariat avec Avenir Sarlat. L'objectif étant que les personnes accompagnées par le CIAS s'autorisent à consommer dans les commerces locaux et ainsi à participer à la vie de la cité sans stigmatisation.

En parallèle, une aide pour les besoins alimentaires sous forme de CAP, a été attribuée pour répondre aux besoins des familles du territoire. Ces tickets sont utilisables dans les grandes surfaces sur l'année 2023. 2197 tickets ont été octroyés pour la somme de 17 576 € soit 49 € par foyer.

Cette distribution de fin d'année a permis de soutenir des familles sur toute les communes (42 hors Sarlat) sauf Ste Nathalène. Ce sont principalement des personnes seules (227) et des familles monoparentales (70). On note une forte proportion de personnes retraitées (91) et de bénéficiaires du RSA (87)

Ces chiffres font apparaitre que le CIAS au travers des actions mises en place accompagne un public cible soit, les personnes seules, les retraitées et les foyers à faibles revenus.

Au-delà d'une aide ponctuelle cette action est un vrai outil de travail sur le non recours car elle permet d'accueillir des personnes qui n'auraient pas fait appel au CIAS sans cela (accès aux droits, fragilité non soutenue).

Secours financiers

105 dossiers ont été étudiés au cours des 30 commissions consultatives de 2022. 94 familles ont été aidées pour un total de 16 097 € soit 171.25 € /foyers. Sur 105 dossiers présentés, là aussi les personnes célibataires sont les plus nombreuses (61) et ont principalement comme ressources le RSA (27) et la retraite (24). La commission consultative a donné une réponse immédiate pour 93 dossiers, a ajourné 8 dossiers pour compléments d'information, a rejeté 3 dossiers et n'a pas accordé de dérogation concernant le montant de l'aide pour un dossier. L'énergie est toujours le poste le plus sollicité en aide financière aussi le CIAS propose à titre préventif des ateliers, des bilans techniques sur la précarité énergétique.

Nature de l'aide 2022	Nbre	% / nombre de dossiers présentés en commission consultative
Energie	43	41 %
Mobilité	21	20 %
Logement	9	9 %
Administratif	10	10 %
Santé	11	10 %
Enfance	3	2 %
Autres	8	8 %

PERSPECTIVES SOCIALES :

- ◆ Optimiser l'outil informatique
- ◆ Proposer des kits pour l'accès aux douches, pour l'entrée dans les logements ALT
- ◆ Reprise des actions collectives (alimentation, précarité énergétique) et des visites à domicile dans le cadre du portage de repas à domicile.
- ◆ Mise en route d'un troisième logement ALT
- ◆ Développer les actions garage, culture.

Accompagnement des seniors

L'année 2022 marque de façon significative la sortie des contraintes sanitaires imposées par la crise de la COVID 19. L'accompagnement du public âgé ayant été fortement impacté par une longue période de confinement, il s'est avéré nécessaire de remettre en confiance cette population vulnérable. Ainsi, la réactivation des actions de prévention sur le territoire est devenue une priorité afin de remobiliser cette population. Tous les acteurs locaux et les partenaires du CIAS SPN, se sont mobilisés et ont contribué au dynamisme de terrain en déployant leurs actions et propositions :

L'ASEPT (Association Santé Education et prévention sur les Territoires) :

Cette association a développé depuis de nombreuses années une gamme de conférences, de réunions et d'ateliers thématiques ouverts aux plus de 55 ans, quel que soit leur régime de retraite. Elle organise en proximité des actions animées par des professionnels formés et spécialistes de la santé des seniors. Elle propose une large palette de sujets et contribue de façon très active au maintien des liens sociaux. En 2022, ce sont 13 ateliers sur 7 thématiques différentes qui ont été réalisés sur les communes de Sarlat (voir détail avec les interventions de « Chacun sa Gym en Périgord » - 12 ateliers) et de Vézac, (1 atelier sur « Form'bien-être »).

Chacun sa Gym en Périgord :

Cette association très active sur le territoire du CIAS SPN est subventionnée par le CIAS, a diversifié son champ d'action sur 2 axes :

- ◆ Axe 1 orienté sur des « offres de « sport santé » qui propose des séances de :
 - ◆ gym santé adaptées aux capacités de chacun. 2 niveaux de difficulté pour 102 séances d'une heure chacune réalisées en 2023 :
 - ⇒ Groupe 1 (gym santé) 51 inscrits d'une moyenne d'âge de 68.7 ans
 - ⇒ Groupe 2 et 3 (gym sur chaise) 42 inscrits d'une moyenne d'âge par groupe de 78 et 75 ans
 - ◆ marche nordique avec différents niveaux, pour 98 séances réalisées en 2023 :
 - Les cools, 31 inscrits d'une moyenne d'âge de 70.6 ans
 - Les trotteurs, 20 inscrits d'une moyenne d'âge de 68.7 ans
 - Les baroudeurs, 34 inscrits d'une moyenne d'âge de 65.4 ans.
- ◆ Axe 2 fondé sur l'animation d'ateliers proposés par l'ASEPT pour lesquels les animateurs ont suivi des formations spécifiques orientées sur la prévention santé pour les plus de 55 ans. Les ateliers proposés reposent sur des thématiques d'équilibre, de nutrition, de bien-être, de rire, de mémoire et de numérique.

Les ateliers ASEPT sont effectués par les animatrices de l'association sur la ville de Sarlat qui met à disposition les locaux du gymnase de la Canéda. Il faut compter entre 10 à 15 participants habitants sur le territoire du CIAS, pour chaque atelier effectué :

- Form' Equilibre : 2 ateliers
- Form' Bien Etre: 3 ateliers
- Numérique : 2 ateliers
- Mémoire 3 ateliers
- Nutrition 2 ateliers

Ce qui représente 12 ateliers sur l'année pour une participation comprise entre 120 et 180 personnes.

Le dispositif infirmier de prévention santé porté par l'EHPAD ressources :

Afin d'améliorer la prise de conscience des effets du vieillissement sur la personne, un dispositif infirmier de prévention santé est désormais accessible à toute personne de 65 ans et plus, autonome vivant sur le territoire de la Dordogne. Portée par le Centre Hospitalier de Périgueux, cette action permet aux usagers qui en font la demande de bénéficier d'un bilan de santé gratuit, sans prescription médicale, sur des lieux de rencontre en proximité. Ce bilan propose une évaluation d'1h30, qui permet de déceler et de bénéficier de conseils personnalisés. Des tests multi-domaines sont effectués au cours de cet entretien : la mobilité, l'humeur, la mémoire, la nutrition la vue et l'audition. A l'issue, un bilan complet et un plan de préconisations est transmis au médecin traitant, avec l'accord de l'usager. Un plan d'action est proposé et une visite de fin est programmée afin de faire le point sur les améliorations constatées.

L'accompagnement numérique :

Accompagnement par le CIAS de Sarlat

Pour 2022, ce sont 65 RV qui ont été honorés pour répondre à la demande d'accompagnement de 25 usagers, dont 5 retraités, soit 1,25 % des demandeurs. Les accompagnements concernent des aides aux démarches administratives et les RV pris par le public des séniors ont été ponctuels pour 80 % d'entre eux et récurrents pour 20 %.

Accompagnement par la conseillère numérique de la CCSPN (à partir d'avril 2022)

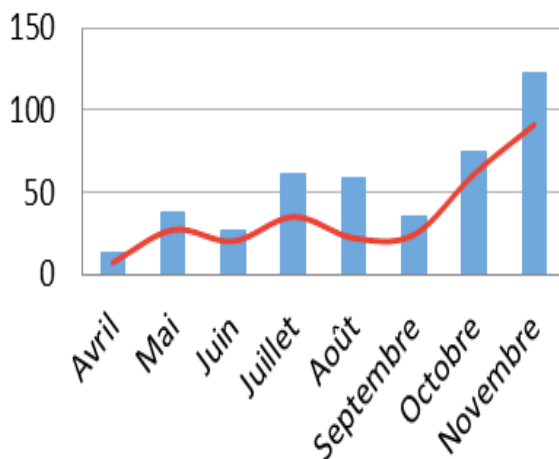
Pour 2022, ce sont 551 personnes qui ont bénéficié d'un accompagnement individuel (pour 32 %) ou collectif (pour 68 %) dont 52 % de demandeurs sont âgées de plus de 60 ans. Les accompagnements ont concerné majoritairement : la prise en main des équipements (28 %), la navigation sur internet (14 %), la gestion des contenus numériques (13 %), la sécurisation des équipements (9 %), etc.

Les rencontres ont été effectuées au sein des bibliothèques du territoire et sur le Centre de Loisirs du Rat-haut. Les évaluations faites auprès des différents participants font état d'un taux de satisfaction égal à 88 %.

Total en % par rapport à Lieu des accompagnements



- Beynac-et-Cazenac
- Bibliothèque de Marquay
- Bibliothèque de Sainte Nathalène
- Bibliothèque de Sarlat



- Accompagnements totaux enregistrés
- Total de personnes accompagnées durant cette période

Le contrat local de santé du Périgord Noir (CLS):

Le CLS permet des rencontres entre professionnels et informe sur toutes les actions portées par les différents partenaires institutionnels et associatifs sur le territoire. Il vise à mettre en cohérence la politique régionale de santé avec les démarches locales existantes ou en devenir. Ainsi en 2022, le CLS s'est réuni à 4 occasions qui ont permis de sensibiliser les partenaires sur les actions suivantes :

Thématiques développées sur le territoire de la CCSPN :

- ◆ Actions portées par le CH de Sarlat
 - Diffusion du film « une histoire de réels » au cinéma de Sarlat, les 19 et 30 avril 2022. Projet porté par l'animateur de l'EHPAD Jean Leclair.
 - Création d'un café des résidents au sein de l'EHPAD du Plantier de Sarlat. Gestion en autonomie par les résidents. Ouverture du lieu aux personnes extérieures à l'EHPAD.
 - Ouverture d'une consultation ophtalmologique.
 - Disponibilité d'une équipe mobile de soins palliatifs.

- ◆ La PTA 24 souhaite mettre en place des ateliers à destination des aidants. Ainsi, le 30 septembre 2022, en partenariat avec la Mutualité Française, proposition d'un évènement dédié aux aidants familiaux. La PTA souhaite également mettre en place une newsletter.

- ◆ Présentation de Solinum, structure financée par l'ARS qui vise à recenser sous la forme d'un annuaire, tous les services en lien avec les publics précaires.

- ◆ Proposition de formation sur les risques suicidaires par la chargée de prévention du suicide de la Dordogne.

- ◆ Enquête lancée par CASSIOPEA auprès des aidants pour permettre un état des lieux des difficultés rencontrées par ce public et proposer des solutions pour y remédier

- ◆ Proposition par le chargé de mission en Santé Publique du CH Vauclaire de formation sur les troubles psychiatriques chez les personnes âgées.

- ◆ Proposition par France Alzheimer d'un séjour de vacances à La Rochelle du 28/09 au 2/10/2022.

- ◆ Présentation du Centre EHPAD ressources

- ◆ Présentation du GE APA Santé Nutrition

France Parkinson :

L'association inexistante depuis plusieurs années sur le Département de la Dordogne vient de constituer un nouveau bureau dont les représentants, très actifs, viennent rencontrer tous les partenaires médico sociaux afin de faire connaître leur existence et les actions proposées aux malades ainsi qu'aux aidants concernés par cette pathologie. Des bénévoles sont formés pour pouvoir accompagner les demandeurs et des professionnels de santé sont sollicités pour animés des conférences auprès du public. A ce jour l'association est fortement représentée sur le grand Périgueux. Un projet de développement et de maillage du territoire de la Dordogne vise à couvrir l'ensemble des secteurs. Pour ce faire, des contacts et sollicitations sont effectués auprès du public et des partenaires.

La conciergerie d'ici :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le territoire du CIAS SPN s'est doté d'un nouveau service à l'attention des usagers : une « conciergerie d'ici ». Cette initiative est issue d'un travail commun entre plusieurs partenaires : la MSA Service, Présence Verte, AGRICA /CAMARCA et le CIAS de Sarlat. Ce partenariat opérationnel permet la mise en œuvre d'actions destinées à accompagner le développement d'une nouvelle activité solidaire sur les communes concernées. Le principe est de permettre aux usagers d'exprimer un besoin de service non satisfait auprès de la conciergerie qui proposera une orientation vers un prestataire conventionné afin de garantir la qualité du service effectué. Ainsi en 2022, ce sont 178 demandes qui ont été formulées pour 26 interventions effectives et confirmées. Ce chiffre n'est cependant pas très fiable car les retours d'orientations n'ont pas tous pu aboutir, pour manque de contact avec les usagers (absence, messagerie, non réponse). 44 prestataires de proximité ont été conventionnés sur notre territoire et ont signé la charte d'engagement de la Conciergerie d'ici. La majorité des demandeurs concerne des personnes dont la moyenne d'âge est de 82 ans. La nature des demandes d'interventions concerne principalement : des services de vie quotidienne (9), de l'entretien maison (105) des services médicaux ou paramédicaux (16) de l'administratif (13) de la mobilité (16) des courses ou de l'aide au repas (10) de la convivialité (2) et autres (7). Un pré bilan positif a été réalisé en septembre 2022. Ce dernier a permis de mettre en avant des objectifs d'amélioration et de développement de cette action afin de la rendre pérenne et de la faire prospérer sur les territoires intéressés. Ainsi il est opportun de :

- Consolider le modèle économique,
- Sécuriser et respecter les normes RGPD,
- Développer et créer un logiciel d'exploitation et de gestion de l'activité,
- Améliorer le process : requêtes des données des adhérents,
- Améliorer la communication et ses différents supports,
- Aboutir à un « modèle dupliquable ».

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Sarlat-Périgord Noir (CIASSPN) :

- ◆ Le CIAS TOUR
 - A l'origine, cette action visait à promouvoir, auprès des personnes âgées de plus de 75 ans sur le territoire de la CCSPN, le service de livraison de repas à domicile, et aussi de contribuer au maintien à domicile de cette population, dans les meilleures conditions de confort et de sécurité. Nous avons jugé opportun de présenter au cours de ces rencontres l'intégralité de ce service qui propose plusieurs axes d'accompagnement et d'aides accessibles. Ces rendez-vous ont tous été accueillis avec grand intérêt et ont tous été porteurs de souhaits de contacts et de propositions.
 - En 2022, ce sont 5 communes qui ont été visitées pour un total de 216 personnes dont 19 élus. Chaque rencontre a fait l'objet d'une présentation de la structure et des missions effectuées par chacun des 13 agents. Certains partenaires, comme la Maison de Protection des Familles, la Conciergerie d'Ici et la Consultation de Prévention Santé, y ont également présenté leurs missions.



◆ Le service de livraison de repas à domicile

Ce service a pour objectif de contribuer au maintien à domicile, de favoriser l'autonomie tout en répondant aux besoins nutritifs journaliers du bénéficiaire. En 2022, les usagers ont été consultés afin d'obtenir leurs impressions sur ce service. 92.5 % des inscrits ont répondu au questionnaire de satisfaction proposé. Afin de restituer de façon très fidèle les réponses données, les livreurs ont eux-mêmes dédié du temps d'écoute à leur clientèle respective afin d'être au plus près des besoins exprimés. Cette consultation témoigne de l'importance accordée par le CIAS, à la parole des usagers et au souci d'amélioration constante que nous souhaitons privilégier afin d'assurer une qualité de service constante.

Pour 2022, le marché de restauration arrivant à son terme un nouveau marché a été publié. Une seule candidature ayant été enregistrée, c'est la cuisine centrale de la ville de Sarlat qui a été reconduite dans cette mission de préparation et d'allotissement des repas pour notre service de livraison à domicile. Cette modification de marché a engendré une augmentation de 1.18 €/repas. Le barème de facturation a de ce fait, été modifié. Il est désormais réparti sur 4 tranches de revenus et a fait l'objet d'une augmentation de 0.60 €/repas sur chaque tranche. Ainsi en 2022, le CIAS a accordé une aide financière alimentaire de 35 570.80 € aux usagers ayant de faibles revenus. Il a été décidé que désormais, ce service ferait l'objet d'un réajustement annuel de ses tarifs afin de ne pas dégrader les budgets par de grosses modifications tous les 4 ou 5 ans. Cependant, les barèmes ayant été révisés en juillet 2022, il a été acté qu'ils seraient maintenus jusqu'au 31 décembre 2023. Les usagers n'ont manifesté aucune insatisfaction relative à ces modifications. La conjoncture actuelle impacte régulièrement les usagers qui s'« habituent » aux hausses de tarifs dans tous les domaines. Afin de rendre équitable nos fonctionnements à l'ensemble de notre clientèle, la convention avec la Résidence des Hespérides qui consistait à facturer notre prestation sur un tarif unique a été annulée. Désormais tous nos bénéficiaires sont traités sur les bases d'un contrat identique.

De même, il est à noter qu'en 2022, les contrats de locations des véhicules utilisés pour ce service ont été renouvelés. Les consultations effectuées auprès de différents prestataires ont conduit à renouveler le marché avec la Société Le Petit Forestier, qui présentait les conditions les mieux disantes. Les 2 véhicules ont donc été changés pour 2 neufs plus performants :

- Maintien des tarifs de locations
- Pas de cautionnement à verser lors de la signature des nouveaux contrats.
- Possibilité de faire glisser les kms sup entre les 2 contrats pour rester dans les limites fixées.
- Véhicule et groupe frigorifique plus puissants tout en limitant les consommations des carburants
- Equipements d'étagères incluses dans le contrat
- Prise en charge par le loueur des logos de communication du CIAS sur le véhicule, pour identification du service
- Equipement plus confortables (climatisation, vitres électriques, direction assistée, radar de recul, rétro électriques et dégivrants).



	2020	2021	2022
Nouveaux dossiers sur l'année	104	87	132
Nombre de commissions	28	31	36
Nombre de modifications des commandes	591	569	651
Nombre de facturations/encaissements	2 322	2 716	3468
Nombre de clients du service au 31/12	149	156	194
Nombre moyen de repas par jour	78	84	97
Facturation de la prestation	324 278,05 €	341 671,02 €	406 376.06 €
Participation de l'usager	286 898,05 €	308 404,45 €	370 831.73 €
Coût moyen du repas	11.42 €	11,15 €	11.52 €
Nombre de repas portés annuellement	28 405	30 632	35 273
Age moyen des clients	83 ans	82 ans	84 ans

2022 a été marquée par une nette augmentation de la demande. Désormais, chaque inscription est activée dès que le demandeur en manifeste le besoin. Toutes les nouvelles demandes sont présentées aux élus lors des commissions consultatives qui se réunissent tous les 15 jours.

Le public demandeur de ce service émane de l'ensemble des communes du territoire. Il représente un public dont la moyenne d'âge est de 84 ans. La mise en place des livraisons est directement liée au fait que ces usagers commencent à présenter des signes de fatigue liés à l'âge, et qu'ils manifestent le souhait de ne plus vouloir gérer la préparation des repas. Cela représente une contrainte trop lourde et l'envie n'est plus évidente pour ce qui concerne le plaisir de cuisiner. La majorité des demandes sont exprimées par les usagers eux-mêmes ou par leur entourage proche. Pour environ 1/3, ce sont les professionnels qui orientent vers le CIAS lors de sortie d'hospitalisation dans la grande majorité des cas. Quelques usagers, aidants familiaux, ont pris l'habitude de nous solliciter lors d'absences programmées. D'autres nous sollicitent le temps de retrouver une autonomie, après une période de convalescence ou d'handicap ponctuel (jambe, bras ou poignet cassés).

La moyenne des livraisons journalières a fortement augmenté ce qui nécessite des équilibrages régulier du nombre de livraisons par tournée. Pour l'instant, cela reste gérable, mais si les chiffres se confirment vers une augmentation constante, nous devons très rapidement envisager de développer une troisième tournée. Nous tenons à ce que nos livreurs puissent accorder à chacun un temps d'écoute, de paroles et qu'ils puissent créer du lien avec nos bénéficiaires.

Perspectives de thématiques à développer sur le territoire de la CCSPN en 2023, issues des rencontres partenariales :

PERSPECTIVES GERONTO :

- ◆ Coordination à optimiser concernant les retours à domicile après hospitalisation.
- ◆ Réflexion sur la mise en place d'un outil commun de communication (carnet de liaison au domicile, utilisation généralisée de PAACO-Globule , etc).
- ◆ Maintenir la réflexion sur la valorisation des métiers des aides à domicile ou des auxiliaires de vie et sur les formations de ces agents intervenants aux domiciles des usagers, suite aux problématiques récurrentes de recrutement des SAD.
- ◆ Organiser des rencontres gériatriques.
- ◆ Créer du lien social intergénérationnel par des rencontres entre personnes âgées vivant à domicile et les enfants.

Agenda annuel des temps forts

Planning 2022

Janvier

- ◆ Lancement conciergerie
- ◆ Rédaction rapport d'activité
- ◆ Contact Titi Floris (mobilité)
- ◆ Evaluations agents
- ◆ Contact Siel Bleu (pour intervention Gym adapté RA)
- ◆ Réfection logement n° 12 RA

Février

- ◆ Bilan CPOM (Résidence Autonomie)
- ◆ Reportage Conciergerie d'Ici
- ◆ Point rédaction Marché de Restauration
- ◆ Rédaction enquête de satisfaction portage des repas
- ◆ Contact Mutualité Française pour mise en place action de prévention « Sens des Arts »
- ◆ Travaux changement antenne télé à la RA+EHPAD

Mars

- ◆ Publication Marché de restauration
- ◆ Démarrage action de prévention Gym adapté à la RA par Siel Bleu
- ◆ CIAS TOUR à Saint André Allas
- ◆ Intervention du groupe concernant le recueil des mémoires à la RA
- ◆ Réunion de chantier RA pour démarrage travaux embellissement espaces verts
- ◆ Restitution cave RA occupée par archives du CH pour EHPAD
- ◆ Rencontre équipe APA du CD avec le service géronto
- ◆ CVS RA

Avril

- ◆ Concertation sur site RA pour problèmes récurrents de stationnement
- ◆ Réception candidatures Marché de Restauration
- ◆ Analyse des offres Marché de Restauration
- ◆ CAO Marché de Restauration
- ◆ CIAS TOUR Beynac et Cazenac
- ◆ Réalisation enquête de satisfaction portage des repas
- ◆ Livraison des deux nouveaux véhicules pour le service de livraison des repas à domicile
- ◆ Spectacle des aînés « Eh bien dansons maintenant » en partenariat avec les caisses de retraite

Mai

- ◆ Restitution analyse enquête de satisfaction aux usagers, aux élus pour le portage des repas
- ◆ « L'ART DES SENS » atelier de prévention à Proissans
- ◆ Concertation partenariales sur les problématiques des SAD sur le secteur.
- ◆ Concertation sur choix des tarifs et fonctionnement du service de portage des repas à domicile
- ◆ Travaux toitures + accès douche T3 + maçonnerie cage ascenseur à la RA (reporté)
- ◆ CIAS TOUR TAMNIES (annulé)
- ◆ Demande de subvention CARSAT investissement sur travaux RA

Juin

- ◆ Paramétrage SONATE pour service de portage de repas
- ◆ Rencontre Vitalliance
- ◆ Formation TMS à Vitrac
- ◆ Conférence CASSIOPEA à Périgueux sur « Avancée en âge, handicap : une société maltraitante ? »
- ◆ Semaine QVT : conférence => « La vie au travail c'était mieux avant »
- ◆ CIAS TOUR VEZAC
- ◆ Présentation d'un concept sur l'accès à la mobilité – La Main Forte

Juillet

- ◆ Demande de subvention CARSAT achats équipement extérieur RA
- ◆ Travaux toitures à la RA
- ◆ CA CIAS => validation du contrat d'engagement pour le portage des repas et des nouveaux barèmes de tarification de cette prestation
- ◆ Point « Conciergerie d'Ici »
- ◆ Information auprès des bénéficiaires du portage des repas de la nouvelle tarification et de la mise en place d'un contrat d'engagement
- ◆ CIAS TOUR Saint Vincent de Cosse (annulé)

Août

- ◆ Restitution SONATE du nouveau paramétrage et réajustement
- ◆ Relance Titi Floris (mobilité)

Septembre

- ◆ CIAS TOUR Proissans
- ◆ Rencontre infirmière référente de secteur pour prévention santé (repérage des fragilités)
- ◆ Déclaration urbanisme pour travaux RA
- ◆ Réunion CLS (Contrat Local de Santé) à Salignac
- ◆ Rencontre Centre Culturel pour projet accès à la culture à destination des personnes en difficulté
- ◆ Bilan conciergerie solidaire

Octobre

- ◆ Commission finances
- ◆ CIAS TOUR Sainte Nathalène
- ◆ Dossier urbanisme pour travaux RA (complément d'informations)
- ◆ Révision règlement intérieur pour validation CA (rajout nouveaux barème + accès culture + aides à la mobilité).
- ◆ CA du CIAS
- ◆ Point sur proposition Titi Floris (mobilité)
- ◆ Recrutement factotum ADGV, CIAS et RA
- ◆ Dossier de demande de subvention pour la RA : aménagement des salles de bain

Novembre

- ◆ CIAS TOUR Vitrac
- ◆ Bilan activité : aides et secours + portage des repas et RA
- ◆ Réunion CLS (Contrat Local de Santé) à Saint Cyprien
- ◆ Journée de présentation de France Parkinson à Terrasson

Décembre

- ◆ Evaluation des agents de la collectivité
- ◆ Rencontre responsable de VITADOM, Agence de Sarlat
- ◆ Commission de sécurité RA
- ◆ Versement subvention CARSAT année 2021
- ◆ Livraison bacs de fleurs offerts par la Mairie à la RA
- ◆ Arbre de Noël à la RA

Résidence autonomie du Plantier

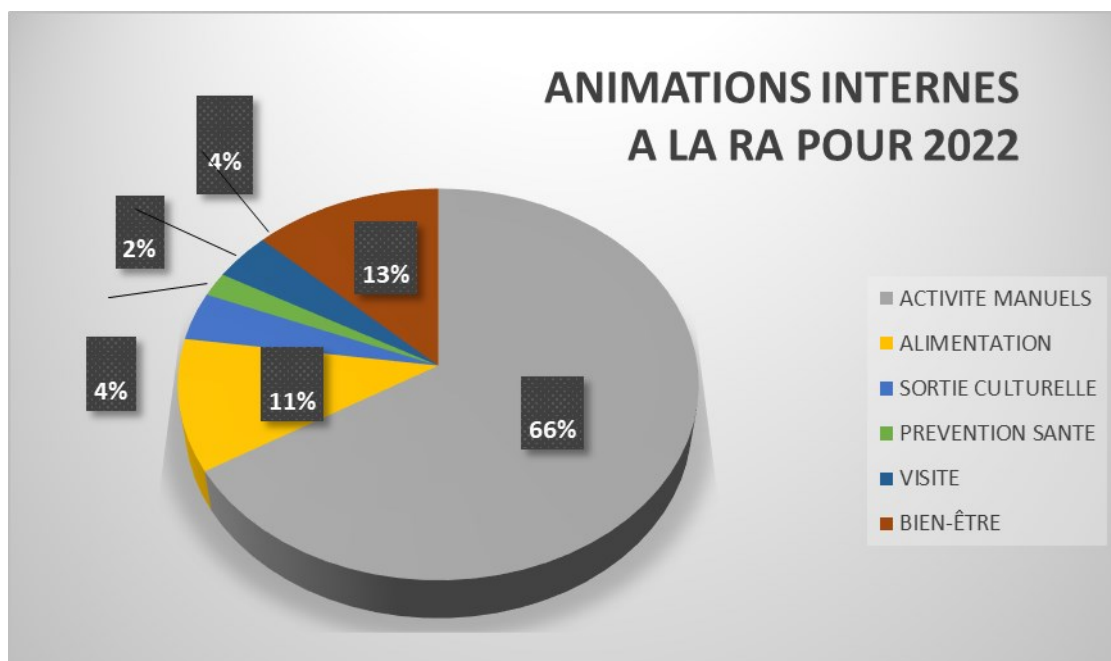
Pour rappel, le CIAS SPN a acquis depuis le 1^{er} janvier 2017 la Résidence Autonomie du Plantier de Sarlat la Canéda. Cette structure bénéficie d'un agrément de gestion, délivré par le Conseil Départemental de la Dordogne. Etablissement indépendant, son budget est annexé à celui du CIAS SPN qui le finance et auquel il est rattaché. Viennent en complément, des fonds propres issus des loyers perçus et des subventions en provenance du Conseil Départemental de la Dordogne (CPOM annuel : 6 797.56 € pour 2022) et de la CARSAT (réponse d'appel à projet : 17 013.86 € versé en 2022). Cet établissement est composé de 15 appartements (14 T1 Bis et 1 T3) et a une capacité d'accueil de 16 personnes en situation d'autonomie (Gir 5 ou 6) au moment de l'entrée.

Depuis la date de son acquisition et grâce aux soutiens financiers attribués, de nombreux travaux d'amélioration et de modernisation ont été réalisés afin de répondre aux attentes des locataires et d'améliorer leurs confort et sécurité.

En 2022, les objectifs étaient orientés sur 3 axes principaux :

Animations de la Résidence Autonomie

Le retour quasi définitif à une vie normale, suite à la sortie de longues séries de périodes de confinements liées à la COVID 19, a permis de centrer les actions sur la reprise régulière des animations proposées. Ainsi, ce sont 101 séances d'animations qui ont été effectuées pour un total global de 55 participations d'usagers dont 11 participations d'usagers externes (familles, amis, connaissances).



Ces activités représentent les ateliers portés par l'animatrice rattachée à la Résidence Autonomie. Cet agent s'est formé et a obtenu un diplôme qualifiant lui permettant de valoriser les savoirs faire de chaque personne. Les thèmes abordés sont validés par les participants qui sont concertés sur leurs envies respectives. Ainsi l'adhésion est fidélisée. Ce fonctionnement permet de maintenir au sein de l'établissement du lien social et une dynamique forte.



S'ajoute à cela l'intervention d'un prestataire extérieur « Siel Bleu ». Il propose, une activité hebdomadaire, d'une heure, de gym adaptée, encadrée par une animatrice diplômée. Ce sont 4 locataires qui ont participé régulièrement aux 35 séances réalisées en 2022. Thème abordés :

- * Equilibre statique et dynamique sur des plate-formes en mousse + Parcours de motricité
- * Renforcement musculaire avec haltères + Anneaux
- * Mobilisation articulaire membres inf et sups avec ou sans matériel (bâtons...)
- * Travail de résistance avec des élastiques
- * Chorégraphie de danse
- * Travail des réflexes et de double tâche avec des balles de différentes taille (varier l'intensité, la force, la hauteur...)
- * Jeu de mémoire visuelle, auditive et sémantique
- * Assouplissement/Étirements
- * Relaxation/respiration

Une variante a été proposée en fin d'année, la découverte de la marche nordique sur la piste cyclable de la Canéda. Cela a permis de sortir de la structure pour se familiariser avec l'usage des bâtons de marche. Les participants très frileux dans un premiers temps ont accepté d'essayer et ont totalement adhéré à cette pratique. L'expérience sera donc reconduite dès que les conditions météo seront favorables.

Les évaluations faites en début et fin de période démontrent l'importance pour ce public de pérenniser une activité sportive qui contribue au maintien des capacités physiques et cognitives.

Retours des participants :

« J'ai besoin de faire une sieste en sortant de la gym. Je me sens détendue et adore quand nous faisons la relaxation ».

« J'ai l'impression d'avoir un meilleur équilibre dans mon quotidien. Je me sens plus à l'aise et ai plus de souplesse. Il y a des mouvements que je n'arrivais pas à faire avant de faire la gym et maintenant, je les fais plus aisément. Je commence à me sentir plus en confiance même sans canne (ai tendance à l'oublier par moment dans mon environnement). Content qu'il y ai une dynamique de groupe pour se motiver entre nous ».

« Je ressens un bien être mental et physique. J'aimerais plus de séances par semaine car ressens le besoin de bouger. »

« je me sens bien au moment de la séance puis les douleurs reviennent quand je ne fait rien. Je suis très perturbée par mes soucis de santé mais j'arrive à lâcher prise et à rigoler avec les autres ».



Les améliorations du lieu de vie :

Les retards de traitement des réponses aux différents appels à projets et les délais d'interventions des entreprises pour effectuer les travaux engagés nous ont contraints de nous centrer sur des améliorations réalisables en interne. A noter que les travaux prévus sur 2021 et retardés pour raison de contraintes sanitaires ont été finalisés en 2022. L'étanchéité de la toiture a été effectuée ainsi que le démaillage de la partie tuilée. L'aménagement de la salle de bain du T3 a également été réalisé. De même, un seul changement de logement a été enregistré pour lequel nous avons réalisé en interne, par un agent qualifié, des travaux de rénovation de toutes les peintures.

Après concertation avec les équipes techniques et les locataires, il a été décidé de mettre l'accent sur une amélioration des espaces verts et des mobiliers extérieurs : création de platebandes, fleurissement renforcé, plantations de vivaces, aménagement d'espace de détente, rénovation des mains courantes pour le chemin piétonnier et pour les rambarde des escaliers extérieurs, achat de mobiliers extérieurs (bacs de fleurs, pergola), rénovations des bancs et de la pergola existante, amélioration des entrées (plantations de fleurs bouquet). Ces objectifs ont cependant été contrariés car l'agent permanent intervenant sur ses missions d'entretien, a été absent pour maladie sur une très longue période. Les objectifs n'ont donc pas pu être réalisés en totalité. Le lieu a cependant été maintenu et des améliorations ont pu être réalisées grâce à la polyvalence de nos agents intervenants de façon ponctuelle.

Avant travaux



Pendant travaux

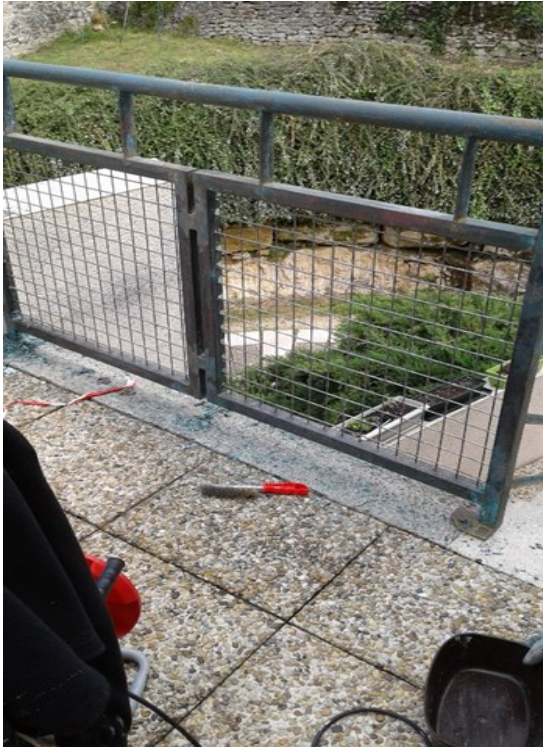


Après travaux





Après travaux



Pendant travaux



Avant travaux



Après travaux

Organisation du lieu de vie :

Le CVS (Conseil de la Vie Sociale) :

Comme le prévoit la réglementation du Code de l'Action Sociale et le mode de fonctionnement de l'établissement, les réunions du CVS ont été organisées au sein de l'établissement à 3 reprises. Chaque réunion a fait l'objet d'une concertation préalable et tous les locataires ont été invités à chaque rencontre programmée. L'année 2022 a été marquée par l'obligation du renouvellement des membres de ce bureau. Il s'avère qu'après consultations auprès des locataires et des familles, une seule personne se soit portée volontaire pour figurer sur la liste des nouveaux candidats. Cette situation n'a pas permis de concrétiser la formation d'un nouveau bureau. Une nouvelle sollicitation sera donc effectuée en 2023, car il est important que les locataires et les familles puissent conserver une instance leur permettant de s'exprimer librement.

L'agrément de gestion de l'établissement :

En décembre 2022, le Conseil Départemental de la Dordogne a autorisé, pour une période de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, le renouvellement de son agrément de gestionnaire à la Résidence Autonomie du Plantier. Cette autorisation est subordonnée aux résultats des évaluations effectuées en amont.

Perspectives 2023 :

- ◆ Maintien et développement des actions de prévention et d'animation
- ◆ Accueil d'un nouvel agent « factotum »
- ◆ Révision des supports utilisés
- ◆ Amélioration et développement des supports de communication
- ◆ Mise en place d'un nouveau bureau CVS
- ◆ Réalisation des travaux d'investissements.

Financeurs Résidence Autonomie du Plantier



Conclusion

L'année 2022 s'est terminée par une reprise de l'inflation, un début de crise de l'énergie. Ces éléments affectent un nombre important de foyers, de façon sans doute plus profonde (alerte des Restos du Cœur, de la fondation Emmaüs...). Ce sont des enjeux que le CIAS et ses partenaires prennent en compte. Les synergies, patiemment cultivées, seront un des atouts précieux de l'établissement.

L'impact de la crise sanitaire a réorganisé les liens des usagers avec l'établissement. Désormais, là où ils étaient plus aisément physiques, les contacts deviennent multimodaux: téléphone préférentiellement mais aussi mail sans que nécessairement des demandes de rendez-vous soient formulées. Les accompagnements et les orientations doivent aussi s'adapter à ces évolutions.

Le CIAS connaît un accroissement régulier de son activité. 2022 n'a pas infléchi cette tendance. A la fois mieux connu des habitants mais aussi du fait d'un contexte local difficile, le CIAS a doublé en 6 années la file active de ses usagers et accompagne à travers son action sociale, ses services ou ses projets collectifs plus de 15% des foyers du territoire intercommunal.

En 2023 le CAS se propose de **Renforcer encore la visibilité de l'action sociale locale**. L'involution du contexte social touche une part croissante de la population locale. Les difficultés des seniors prennent une part grandissante tandis que les questions du renchérissement du coût de l'énergie marquent toujours fortement l'aide facultative.

Il va être important de solidifier **les liens de proximité partenariale pour lutter contre le non recours**. Le CIAS a de nombreux partenaires qui viennent pour accueillir leur public dans ses locaux : le SPIP, la CARSAT, mais aussi Ma Commune ma santé, Que Choisir, l'UDAF, Itinérance, l'Atelier, l'UNAFAM, Cassiopea, l'ADIL 24, la CAF....Les secteurs de la retraite, de la probation judiciaire, de l'assistance au domicile, de la santé, de la consommation, de l'insertion des jeunes, de la protection des personnes vulnérables, et du logement sont ainsi présents et accessibles à nos usagers. A l'extérieur de l'établissement le partenariat avec les travailleurs sociaux du CMS permet l'accompagnement concerté de familles, notamment dans le cadre de l'insertion et de la prévention.

Le CIAS accompagne environ 700 foyers. Près d'un ménage sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté (17.5% en 2015) soit environ 1500 ménages sur un effectif de 7800 ménages fiscaux. Il y a potentiellement environ encore 700 foyers en dessous du seuil de pauvreté qui ne font pas appel au CIAS financièrement. Bien que le CIAS ait accru son activité et développé sa file active il reste encore non sollicité par une partie de la population auprès de laquelle il pourrait avoir une action pertinente. Et ce d'autant plus en période de crise.

Lutter contre les situations de non recours est un des axes stratégiques du CIAS depuis plusieurs années. Les efforts fait avec des actions et des ateliers collectifs, des campagnes d'information, la mise en place de chèques cadeaux en partenariat avec le commerce local, des communications par voie de presse ont été renforcés mais sans aucun doute doivent l'être d'autant plus dans le contexte actuel.

Le nombre de situations socialement accompagnées qui recèlent plusieurs problématiques intriquées augmente (droits divers, budget, logement, santé, insertion...). Leur accompagnement s'effectue par l'instruction désormais dématérialisée, des dossiers. Nous n'avons plus d'interlocuteurs directs dans les organismes les plus souvent contactés. Nous avons éventuellement des adresses mails spécifiques pour tenter de résoudre une particularité du dossier d'un usager. Certains usagers ne peuvent plus contacter la CAF et viennent nous voir en recours.

La combinaison de ces différents facteurs (poly-problématiques, absences d'interfaces professionnelles avec des grands organismes, dématérialisation....) rendent le traitement d'un dossier en action sociale plus long. C'est 30% de temps administratif en plus en moyenne. Le nombre de rdv par foyer s'accroît compte tenu des difficultés intriquées.

La présence de partenaires directement dans nos locaux est donc un enjeu crucial de qualité de service et de réactivité.

En 2023 la CIAS va s'organiser pour reprendre des activités de prévention telles qu'avant la crise sanitaire. Elles faisaient toute autant l'image de marque de l'établissement, de son sérieux et de l'appréhension globale qu'il avait d'un contexte. Les actions collectives que nous développons (lutte contre la précarité énergétique, participation des usagers, ateliers cuisine, partenariat avec l'éducation thérapeutique, patrimoine mémoriel, informations sur les économies d'énergie, visites à domicile systématiques pour les nouveaux clients du portage de repas) sont aussi des leviers de dépistage de difficultés sociales, des solutions de lutte contre le non recours.

Les situations de non recours tendent à se maintenir voire s'accroître pour certaines catégories de population : « un non-recours plus important parmi les personnes en couple sans enfant, diplômées, jeunes, propriétaires, résidant dans des territoires ruraux ou en agglomération parisienne » DREES 02/2022.

Plusieurs facteurs expliquent cette problématique, mais à l'évidence, les personnes qui ne recourent pas à leurs droits manquent d'information et sont découragées par les démarches administratives trop complexes.

Aller vers les usagers est un des outils contre le non recours aux droits . Mensuellement une présentation des activités du CIAS à un public de seniors de plus de 70 ans, « le CIAS tour », tente de lutter contre le non recours localement en informant les seniors, habitants ruraux des actions du CIAS. La solidification des liens partenariaux et la reprise des actions collectives de prévention seront d'autres leviers utilisés par le CIAS .

Avec un niveau d'activité toujours soutenu nous ne mesurons pas vraiment encore des effets de la crise. Les frémissements d'accroissement d'activité que peuvent représenter un plus grand nombre d'attributaires de chèques cadeaux, ou un accueil de public accru de 6,4% ne sont pas encore des signes patents de l'augmentation importante de la demande. Nous mettons d'ores et déjà tout en œuvre pour que 2023 puisse permettre de faire face .

Mais,

cela sera-t-il suffisant au regard de ce que le contexte social exigera?

« Rien n'est solitaire, tout est solidaire »

Victor Hugo